I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

DÉCISION N° 3746/86/CECA DE LA COMMISSION

du 5 décembre 1986

modifiant la décision n° 3485/85/CECA prorogeant le système de surveillance et de quotas de production de certains produits pour les entreprises de l'industrie sidérurgique

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment ses articles 47 et 58,

considérant ce qui suit :

À l'article 19 de la décision n° 3485/85/CECA (1), la Commission avait annoncé son intention d'exclure d'autres catégories de produits à partir du 1er janvier 1987.

Le secteur des tôles galvanisées, relevant de la catégorie Ic, se trouve en concurrence avec d'autres produits revêtus, relevant de la catégorie Id, libérés depuis le 1er janvier 1986, ce qui a conduit la Commission, pour éviter que la concurrence ne soit faussée, à prévoir dans sa décision n° 3485/85/CECA des assouplissements importants. Depuis, il s'est avéré qu'il n'y a dans ce secteur que peu de capacités de production excédentaires. Il y a donc lieu d'exclure cette catégorie de produits du système de quotas.

L'introduction de l'article 15 B s'était imposée au moment le plus aigu de la crise de l'industrie sidérurgique. Au stade actuel, le maintien de cette disposition ne se justifie plus. Il y a donc lieu de le supprimer.

Après consultation du comité consultatif et sur avis conforme du Conseil,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

La décision n° 3485/85/CECA est modifiée comme suit :

1) À l'article 4, les paragraphes 1 et 2 sont remplacés par le texte suivant :

« 1. Il est instauré un régime de quotas de production pour les catégories Ia, Ib, II, III, IV et VI, pour toutes les qualités d'acier et tous les choix.

2. En ce qui concerne les catégories Ia, Ib, II et III, sont exclus les produits suivants :

— aciers spéciaux alliés, sauf les aciers spéciaux alliés de la construction à grains fins soudables à haute limite d'élasticité (dit *Sonderbaustahl*),

— matériel de voie,

— palplanches,

— cadres de mines,

— et, sous réserve que la preuve soit apportée que ces matériaux ont été effectivement transformés dans la Communauté, les matériaux destinés à la production dans la Communauté de :

— tubes soudés d'un diamètre supérieur à 406,4 millimètres,

— fer blanc (y compris fer noir et TFS),

— tôles magnétiques d'une teneur en silicium de 1 % et plus,

— produits dérivés, des catégories Ic et Id. »

2) À l'article 8 le paragraphe 4 est remplacé par le texte suivant :

« 4. Lorsqu'une installation (usine ou entreprise) fait l'objet d'un changement de propriété, le nouveau propriétaire devient destinataire des productions et quantités de référence des installations et des quotas y correspondant.

Il est interdit de détourner ce transfert de références par vente, échange ou cession de celles-ci.

Lorsqu'il s'agit d'une installation produisant les catégories Ia et Ib, la Commission prendra les mesures nécessaires pour que le total de la production de chacune des catégories Ia et Ib mises sur le marché reste inchangé. »

3) L'article 10 paragraphe 3 est supprimé.

4) L'article 15 B est supprimé.

5) Les annexes I et II sont remplacées par les annexes I et II de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Elle est applicable à partir du 1er janvier 1987.

(1) JO n° L 340 du 18. 12. 1985, p. 5.

La présente décision est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 5 décembre 1986.

Par la Commission
Karl-Heinz NARJES
Vice-président

DEFINITION DES CATEGORIES DE PRODUITS LAMINES POUR LA DEFINITION ET LA NOMENCLATURE DES PRODUITS, IL FAUT SE REFERER AU QUESTIONNAIRE EUROSTAT 2.13 LES PRODUITS CI-APRES INCLUENT TOUTES LES QUALITES ET TOUS LES CHOIX	ANNEXE I 1. Questionnaire EUROSTAT 2.13 1987
LISTE DE PRODUITS	Ligne / Colonne
CATEGORIE I :	
- PRODUCTION DES TRAINS A LARGES BANDES A CHAUD (COILS)	280 / 02
- FEUILLARDS ET BANDES A TUBES LAMINES A CHAUD, INFERIEURS A 600 MM	150 / -
- FEUILLARDS A CHAUD OBTENUS PAR REFENDAGE DE LARGES BANDES A CHAUD	291 / 02
TOTAL CATEGORIE I (280.02) + 150 MOINS (291.02) *	
* DONT DESTINE(E)S (**) POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE : 1. DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM 2. DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS) 3. DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1% ET PLUS 4. DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID (***)	
TOTAL PRODUITS EXCLUS (1 + 2 + 3 + 4)	
TOTAL CATEGORIE I (DEDUCTION FAITE DES PRODUITS EXCLUS)	

(**) DESTINE VEUT DIRE EFFECTIVEMENT UTILISE POUR LA PRODUCTION EN QUESTION

(***) IL S'AGIT DE PRODUITS A CHAUD DE LA CATEGORIE I TRANSFORMES EN PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS LA MEME ENTREPRISE OU DANS L'ENTREPRISE CLIENTE

LISTE DE PRODUITS	Questionnaire EUROSTAT 2.13 1987 Lignes
CATEGORIE I A : - LARGES BANDES A CHAUD POUR UTILISATION DIRECTE ET L'EXPORTATION - LARGES BANDES A CHAUD POUR RELAMINAGE OU AUTRES TRANSFORMATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE - TOLES MOYENNES ET FORTES (DE 3 MM ET PLUS) OBTENUES PAR DECOUPAGE DE LARGES BANDES A CHAUD - FEUILLARDS ET BANDES A TUBES LAMINES A CHAUD INFERIEURS A 600 MM	171 + 172 + 173 EX 161 + 162 150
TOTAL CATEGORIE I A *	
* DONT DESTINE(E)S (**) POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE 1. DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM 2. DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS) 3. DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1 % ET PLUS 4. DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID (***)	
TOTAL PRODUITS EXCLUS (1 + 2 + 3 + 4)	
TOTAL CATEGORIE I A (DEDUCTION FAITE DES PRODUITS EXCLUS)	

(**) DESTINE VEUT DIRE EFFECTIVEMENT UTILISE POUR LA PRODUCTION EN QUESTION

(***) IL S'AGIT DE PRODUITS A CHAUD DE LA CATEGORIE IA TRANSFORMES EN PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS L'ENTREPRISE CLIENTE

LISTE DES PRODUITS	Questionnaire EUROSTAT 2.13 3. 1987
	Lignes
CATEGORIE I B :	
- TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX INFERIEURES A 3 MM	168
- TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX EGALES OU SUPERIEURES A 3 MM	167
- TOLES LAMINEES A CHAUD EN FEUILLES INFERIEURES A 3 MM	163
DONT TOLES LAMINEES A FROID OU A CHAUD POUR L'ELABORATION DES PRODUITS DERIVES DES CATEGORIES I C ET/OU I D DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	
TOTAL CATEGORIES I B *	
* DONT DESTINE(E)S (**) POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE	
1. DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS)	
2. DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1% ET PLUS	
3. DE PRODUITS AUTREMENT REVETUS (FER BLANC, FER NOIR, TFS EXCLUS) DANS LA MÊME ENTREPRISE	
4. DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	
TOTAL PRODUITS EXCLUS (1 + 2 + 3 + 4)	
TOTAL CATEGORIE I B (DEDUCTION FAITE DES PRODUITS EXCLUS)	

(**) DESTINE VEUT DIRE EFFECTIVEMENT UTILISE POUR LA PRODUCTION EN QUESTION

LISTE DE PRODUITS	Questionnaire EUROSTAT 2.13 1987
	Lignes
CATEGORIE I C :	
TOLES GALVANISEES A CHAUD (EN FEUILLES OU EN ROULEAUX) DONT :	241
1. ULTERIEUREMENT REVETUES DANS LA MÊME ENTREPRISE	
2. TOLES GALVANISEES POUR L'ELABORATION DES PRODUITS DE LA CATEGORIE I D, DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	
TOTAL CATEGORIE I C (DEDUCTION FAITE DES PRODUITS 1 + 2)	
CATEGORIE I D :	
TOLES ELECTROZINGUEES EN FEUILLES OU EN ROULEAUX DONT :	242
1. ULTERIEUREMENT REVETUES DANS LA MÊME ENTREPRISE	
2. TOLES ELECTROZINGUEES ULTERIEUREMENT REVETUES DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	
TOLES A REVETEMENT ORGANIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	262
AUTRE TOLES A REVETEMENT METALLIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	250 + 261 + 263
TOTAL CATEGORIE I D	
CATEGORIE II :	
TOLES LAMINEES A CHAUD EX QUARTO (TOLES LAMINEES A CHAUD SUR D'AUTRES TRAINS QUE LES TRAINS A LARGES BANDES)	164 + 165 + 166
LARGES PLATS	140
TOTAL CATEGORIE II *	
* DONT DESTINEES (**) POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	
TOTAL CATEGORIE II (DEDUCTION FAITE DE MATERIEL DESTINE A LA PRODUCTION DE TUBES)	
(**) DESTINE VEUT DIRE EFFECTIVEMENT UTILISE POUR LA PRODUCTION EN QUESTION	

LISTE DE PRODUITS	Questionnaire EUROSTAT 2.13 1987
CATEGORIE III : POUTRELLES A LARGES AILES AUTRES POUTRELLES, PROFILES EN I, U, H DE 80 MM OU PLUS ET ZORES	122
TOTAL CATEGORIE III *	
* DONT PROFILES POUR CADRES DE MINES (ZORES)	
TOTAL CATEGORIE III (DEDUCTION FAITE DE ZORES)	
CATEGORIE IV : FIL MACHINE EN COURONNE (Y COMPRIS RONDS A BETON ET ACIERS MARCHANDS EN COURONNES)	132
CATEGORIE V : RONDS A BETON (EXCLUS RONDS A BETON EN COURONNE)	133
CATEGORIE VI : ACIERS MARCHANDS (EXCLUS ACIERS MARCHANDS EN COURONNE)	134

N.B. DANS LES QUESTIONNAIRES 313, 314, 371 ET 375 LES LIGNES COMPORTANT L'INDICATION "COMMUNAUTE" SONT A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AU SYSTEME DE QUOTAS EN CE QUI CONCERNE LEURS RAPPORTS AVEC LA COMMUNAUTE, A L'EXCEPTION DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL.

QUESTIONNAIRE 313 1987	PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS LAMINES EN ACIERS ORDINAIRES, DE QUALITE, SPECIAUX NON ALLIES ET SPECIAUX ALLIES DE CONSTRUCTION A GRAIN FIN, SOUDABLES ... DITS "SONDERBAUSTÄHLE". - TOUS LES CHOIX -	ANNEXE II 1.

INFORMATIONS A FAIRE PARVENIR MENSUELLEMENT A LA CCE, TELEX 3252 ACIER LU, AU PLUS TARD 10 JOURS OUVRABLES APRES LA FIN DU MOIS. COPIE DU PRESENT QUESTIONNAIRE DOIT EGALEMENT ÊTRE ENVOYEE PAR COURRIER RECOMMANDE A LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, TASK FORCE ACIER (DG III), BAT. JEAN MONNET, BUREAU C3/100, L-1019 LUXEMBOURG-KIRCHBERG (DANS LE MÊME DELAI).

ENTREPRISE	CODE	PRODUCTION DU MOIS DE

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE I		
PRODUCTION DES TRAINS A LARGES BANDES A CHAUD	11001	
PRODUCTION DE FEUILLARDS ET BANDES A TUBES LAMINES A CHAUD (INFERIEURS A 600 MM) SUR TRAINS SPECIALISES	11002	
TOTAL *	11000	
* DONT DESTINEES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE :		
1) DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	12001	
2) DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS)	12002	
3) DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1 % ET PLUS	12003	
4) DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID ***	12004	
TOTAL PRODUITS EXCLUS (12001 à 12004)	12000	
TOTAL CATEGORIE I (11000 - 12000) **	13000	
** DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 406,4 MM UTILISE EN L'ETAT DE LAMINAGE A CHAUD	13001	

*** IL S'AGIT DE PRODUITS A CHAUD DE LA CATEGORIE I TRANSFORMES EN PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS LA MEME ENTREPRISE OU DANS L'ENTREPRISE CLIENTE

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE I A : LARGES BANDES A CHAUD POUR UTILISATION DIRECTE ET L'EXPORTATION LARGES BANDES A CHAUD POUR RELAMINAGE OU AUTRES TRANSFORMATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE. FEUILLARDS ET BANDES A TUBES LAMINES A CHAUD INFERIEURS A 600 MM TOLES MOYENNES ET FORTES (DE 3 MM ET PLUS) OBTENUES PAR DECOUPAGE DE LARGES BANDES A CHAUD	11101 13102 11102 11103	
TOTAL *	11100	
* DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE : 1) DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM 2) DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS) 3) DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1 % ET PLUS 4) DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID ***	12101 13103 13104 13106	
TOTAL (12101 + 13103 + 13104 + 13106)	13105	
TOTAL CATEGORIE I A (11100 - 13105) **	13100	
** DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 406,4 MM UTILISE EN L'ETAT DE LAMINAGE A CHAUD	13101	

*** IL S'AGIT DE PRODUITS A CHAUD DE LA CATEGORIE IA TRANSFORMES EN PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS L'ENTREPRISE CLIENTE

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE I B :		
TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX ET TOLES LAMINEES A CHAUD EN FEUILLES, INFERIEURES A 3 MM	11200	
TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX EGALES OU SUPERIEURES A 3 MM	11202	
DONT : TOLES LAMINEES A FROID OU A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX POUR L'ELABORATION DES PRODUITS DERIVES DES CATEGORIES I C ET/OU I D DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	12204	
TOTAL * (11200 + 11202)	11201	
* DONT DESTINEES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE		
1) DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS)	12201	
2) DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1 % ET PLUS	12202	
3) D'AUTRES PRODUITS REVETUS (FER BLANC, FER NOIR, TFS EXCLUS) DANS LA MÊME ENTREPRISE	12203	
4) DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	12205	
TOTAL (12201 + 12202 + 12203 + 12205)	12200	
TOTAL CATEGORIE I B (11201 - 12200)	13200	
CATEGORIE I C :		
TOLES GALVANISEES A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	11301	
DONT ULTERIEUREMENT REVÊTUES DANS LA MÊME ENTREPRISE	11302	
DONT ULTERIEUREMENT REVÊTUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	11303	
TOTAL CATEGORIE I C (11301 - 11302 - 11303)	11300	

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE I D :		
TOLES ELECTROZINGUEES (EN FEUILLES OU EN ROULEAUX)	11401	
DONT ULTERIEUREMENT REVETUES DANS LA MÊME ENTREPRISE	11402	
DONT ULTERIEUREMENT REVETUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	11403	
TOLES A REVETEMENT ORGANIQUE, EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	11404	
AUTRES TOLES A REVÊTEMENT METALLIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	11405	
TOTAL AUTRES PRODUITS PLATS REVÊTUS (11401 + 11404 + 11405)	11400	
CATEGORIE II		
1) TOLES LAMINEES A CHAUD EX QUARTO (TOLES LAMINEES A CHAUD SUR D'AUTRES TRAINS QUE LES TRAINS A LARGES BANDES)	21001	
2) LARGES PLATS	21002	
TOTAL (21001 + 21002) *	21000	
* DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	22001	
TOTAL CATEGORIE II (21000 - 22001)	23000	

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE III POUTRELLES A LARGES AILES ET AUTRES POUTRELLES, PROFILES EN I, U, H, DE 80 MM OU PLUS ET ZORES *	31000	
* DONT PROFILES POUR CADRES DE MINES (ZORES)	32001	
TOTAL CATEGORIE III (31000 - 32001)	33000	
CATEGORIE IV FIL MACHINE EN COURONNE ** (Y COMPRIS RONDS A BETON ET ACIERS MARCHANDS EN COURONNE)	41000	
** DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE		
1) DE RONDS A BETON	41002	
2) DE TREILLIS SOUDES	41003	
CATEGORIE V RONDS A BETON (EXCLUS RONDS A BETON EN COURONNE)	52000	
CATEGORIE VI ACIERS MARCHANDS (EXCLUS ACIERS MARCHANDS EN COURONNE)	63000	

POUR REMPLIR CE QUESTIONNAIRE, IL FAUT SE REFERER PRINCIPALEMENT AU QUESTIONNAIRE 2.13 - 2.16 - 2.16 ANNEXE EUROSTAT AUSSI BIEN POUR LES NOTES EXPLICATIVES QUE POUR LES DEFINITIONS ET LA NOMENCLATURE DES PRODUITS.

N.B. DANS LES QUESTIONNAIRES 313, 314, 371 ET 375 LES LIGNES COMPORTANT L'INDICATION "COMMUNAUTE" SONT A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AU SYSTEME DE QUOTAS EN CE QUI CONCERNE LEURS RAPPORTS AVEC LA COMMUNAUTE, A L'EXCEPTION DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL.

QUESTIONNAIRE 314 1987	PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS LAMINES EN ACIERS SPECIAUX ALLIES (NON COMPRIS LES "SONDERBAUSTÄHLE"). - TOUS LES CHOIX -	ANNEXE II

1.

INFORMATIONS A FAIRE PARVENIR MENSUELLEMENT A LA CEE, TELEX 3252 ACIER LU, AU PLUS TARD 10 JOURS OUVRABLES APRES LA FIN DU MOIS. COPIE DU PRESENT QUESTIONNAIRE DOIT EGALEMENT ÊTRE ENVOYEE PAR COURRIER RECOMMANDE A LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, TASK FORCE ACIER (DG III), BAT. JEAN MONNET, BUREAU C 3/100, L-1019 LUXEMBOURG-KIRCHBERG, (DANS LE MÊME DELAI).

ENTREPRISE	CODE	PRODUCTION DU MOIS DE

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE I		
PRODUCTION DES TRAINS A LARGES BANDES A CHAUD	11001	
PRODUCTION DE FEUILLARDS ET BANDES A TUBES LAMINES A CHAUD (INFERIEURS A 600 MM) SUR TRAINS SPECIALISES	11002	
TOTAL *	11000	
* DONT DESTINEES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE :		
1) DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	12001	
2) DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS)	12002	
3) DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1 % ET PLUS	12003	
4) DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID ***	12004	
TOTAL PRODUITS EXCLUS (12001 A 12004)	12000	
TOTAL CATEGORIE I (11000 - 12000) **	13000	
** DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 406,4 MM UTILISE EN L'ETAT DE LAMINAGE A CHAUD	13001	

*** IL S'AGIT DE PRODUITS A CHAUD DE LA CATEGORIE I TRANSFORMES EN PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS LA MEME ENTREPRISE OU DANS L'ENTREPRISE CLIENTE

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE I A :		
LARGES BANDES A CHAUD POUR UTILISATION DIRECTE ET L'EXPORTATION	11101	
LARGES BANDES A CHAUD POUR RELAMINAGE OU AUTRES TRANSFORMATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	13102	
FEUILLARDS ET BANDES A TUBES LAMINES A CHAUD INFERIEURS A 600 MM	11102	
TOLES MOYENNES ET FORTES (DE 3 MM ET PLUS) OBTENUES PAR DECOUPAGE DE LARGES BANDES A CHAUD	11103	
TOTAL *	11100	
* DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE :		
1) DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	12101	
2) DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS)	13103	
3) DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1 % ET PLUS	13104	
4) DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID ***	13106	
TOTAL (12101 + 13103 + 13104 + 13106)	13105	
TOTAL CATEGORIE I A (11100 - 13105) **	13100	
** DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 406,4 MM UTILISE EN L'ETAT DE LAMINAGE A CHAUD	13101	

*** IL S'AGIT DE PRODUITS A CHAUD DE LA CATEGORIE IA TRANSFORMES EN PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS L'ENTREPRISE CLIENTE

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE I B : TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX ET TÔLES LAMINEES A CHAUD EN FEUILLES INFERIEURES A 3 MM TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX EGALES OU SUPERIEURES A 3 MM DONT : TOLES LAMINEES A FROID OU A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX POUR L'ELABORATION DES PRODUITS DERIVES, DES CATEGORIES I C ET/OU I D DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	11200 11202 12204	
TOTAL * (11200 + 11202)	11201	
* DONT DESTINEES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE 1) DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS) 2) DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1 % ET PLUS 3) D'AUTRES PRODUITS REVETUS (FER BLANC, FER NOIR, TFS EXCLUS) DANS LA MÊME ENTREPRISE 4) DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	12201 12202 12203 12205	
TOTAL (12201 + 12202 + 12203 + 12205)	12200	
TOTAL CATEGORIE I B (11201 - 12200)	13200	
CATEGORIE I C : TOLES GALVANISEES A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX DONT ULTERIEUREMENT REVÊTUES DANS LA MÊME ENTREPRISE DONT ULTERIEUREMENT REVÊTUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	11301 11302 11303	
TOTAL CATEGORIE IC (11301 - 11302 - 11303)	11300	

PRODUITS	CODE	TONNES
CATEGORIE I D :		
TOLES ELECTROZINGUEES (EN FEUILLES OU EN ROULEAUX)	11401	
DONT ULTERIEUREMENT REVETUES DANS LA MÊME ENTREPRISE	11402	
DONT ULTERIEUREMENT REVETUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	11403	
TOLES A REVETEMENT ORGANIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	11404	
AUTRES TOLES A REVETEMENT METALLIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	11405	
TOTAL AUTRES PRODUITS PLATS REVÊTUS (11401 + 11404 + 11405)	11400	
CATEGORIE II		
1) TOLES LAMINEES A CHAUD EX QUARTO (TOLES LAMINEES A CHAUD SUR D'AUTRES TRAINS QUE LES TRAINS A LARGES BANDES)	21001	
2) LARGES PLATS	21002	
TOTAL (21001 + 21002) *	21000	
* DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	22001	
TOTAL CATEGORIE II (21000 - 22001)	23000	

PRODUITS		TONNES
CATEGORIE III POUTRELLES A LARGES AILES ET AUTRES POUTRELLES, PROFILES EN I, U, H, DE 80 MM OU PLUS ET ZORES *	31000	
* DONT PROFILES POUR CADRES DE MINES (ZORES)	32001	
TOTAL CATEGORIE III (31000 - 32001)	33000	
CATEGORIE IV ** FIL MACHINE EN COURONNE *** (Y COMPRIS RONDS A BETON ET ACIERS MARCHANDS EN COURONNE)	41000	
*** DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE 1) DE RONDS A BETON 2) DE TREILLIS SOUDES	 41002 41003	
CATEGORIE V RONDS A BETON (EXCLUS RONDS A BETON EN COURONNE)	52000	
CATEGORIE VI ** ACIERS MARCHANDS (EXCL. ACIERS MARCHANDS EN COURONNE)	63000	
** DONT EN ACIERS ALLIES DONT LA TENEUR EN ALLIAGE EST D'AU MOINS 5 %, A L'EXCLUSION DES ACIERS CONTENANT MOINS DE 1 % DE CARBONE ET PLUS DE 12 % DE CHROME ET DONT LE PRIX REELLEMENT FACTURE EST SUPERIEUR D'AU MOINS 30 % AU PRIX DE BAREME DU PRODUIT EN ACIER ORDINAIRE CORRESPONDANT		
FIL MACHINE EN COURONNE (Y COMPRIS ACIERS MARCHANDS EN COURONNE)	41001	
ACIERS MARCHANDS	63001	

POUR REMPLIR CE QUESTIONNAIRE, IL FAUT SE REFERER PRINCIPALEMENT AU QUESTIONNAIRE 2.13 - 2.16 - 2.16 ANNEXE EUROSTAT AUSSI BIEN POUR LES NOTES EXPLICATIVES QUE POUR LES DEFINITIONS ET LA NOMENCLATURE DES PRODUITS.

QUESTIONNAIRE 371 1987	LIVRAISONS DE CERTAINS PRODUITS LAMINES EN ACIERS ORDINAIRES, DE QUALITE, SPECIAUX NON ALLIES ET SPECIAUX ALLIES DE CONSTRUCTION A GRAIN FIN, SOUDABLES ... DITS "SONDERBAU-STÄHLE". - TOUS LES CHOIX -	ANNEXE II 1.

A REMPLIR ET ENVOYER DANS LE DELAI PREVU POUR LES QUESTIONNAIRES 313 ET 314 ET SUIVANT LES MÊMES MODALITES

ENTREPRISE	CODE	LIVRAISONS CONCERNANT LE MOIS DE :

	PRODUITS	DIX E.M.		ESPAGNE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
		CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
	CATEGORIE I A								
1	LARGES BANDES A CHAUD POUR UTILISATION DIRECTE ET L'EXPORTATION	11101		41101		21101		31101	
2	LARGES BANDES A CHAUD POUR RELAMINAGE OU AUTRES TRANSFORMATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	11302		-		-		31302	
3	FEUILLARDS ET BANDES A TUBES LAMINES A CHAUD INFERIEURS A 600 MM	11102		41102		21102		31102	
4	TOLES MOYENNES ET FORTES (DE 3 MM ET PLUS) OBTENUES PAR DECOUPAGE DE LARGES BANDES A CHAUD	11103		41103		21103		31103	
5	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4) *	11100		41100		21100		31100	
	* DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE								
6	DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	11200		-		-		31200	
7	DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR + TFS)	11403		-		-		31403	
8	DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1% ET PLUS	11404		-		-		31404	
8bis	DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID **	11406		-		-		31406	

** IL S'AGIT DE PRODUITS A CHAUD DE LA CATEGORIE IA TRANSFORMES EN PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS L'ENTREPRISE CLIENTE

N.B. DANS LES QUESTIONNAIRES 313, 314, 371 ET 375 LES LIGNES COMPORTANT L'INDICATION "COMMUNAUTE" SONT A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AU SYSTEME DE QUOTAS EN CE QUI CONCERNE LEURS RAPPORTS AVEC LA COMMUNAUTE, A L'EXCEPTION DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL.

QUESTIONNAIRE 371 1987

	PRODUITS	DIX E.M.		ESPAGNE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
		CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
9	TOTAL (6 + 7 + 8 + 8bis)	11400		-		-		31400	
10	TOTAL CATEGORIE I A (5 - 9)	11300		41300		21300		31300	
11	DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 406,4 MM UTILISE EN L'ETAT DE LAMINAGE A CHAUD	11301		-		-		31301	
	CATEGORIE I B								
12	TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX ET TOLES LAMINEES A CHAUD EN FEUILLES INFERIEURES A 3 MM	12101		42101		22101		32101	
13	TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX EGALES OU SUPERIEURES A 3 MM	12103		42103		22103		32103	
14 (+)	TOLES LAMINEES A FROID OU A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAU POUR L'ELABORATION DES PRODUITS DERIVES DES CATEGORIES IC ET/OU ID DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	12102		-		-		32102	
15	TOTAL (12+ 13 + 14) *	12100		42100		22100		32100	
	* DONT DESTINEES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE :								
16	- DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR ET TFS)	12403		-		-		32403	
17	- DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1 % ET PLUS	12404		-		-		32404	
17bis	- DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID	12406		-		-		32406	
18	TOTAL (16 + 17 + 17bis)	12400		-		-		32400	
19	TOTAL (15 - 18)	12500		42500		22500		32500	

(+) LES LIGNES 14 ET 21 NE COMPRENNENT PAS TOUS LES MOUVEMENTS D'EXPEDITIONS RESULTANT D'OPERATIONS A FACON

QUESTIONNAIRE 371 1987		DIX E.M.		ESPAGNE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
	PRODUITS	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
	CATEGORIE I C								
20	TOLES GALVANISEES A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	13101		43101		23101		33101	
21 (+)	TOLES GALVANISEES A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX ULTERIEUREMENT REVETUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE.	13102		-		-		33102	
22	TOTAL (20)	13100		43100		23100		33100	
	CATEGORIE I D								
23	TOLES ELECTROZINGUEES (EN FEUILLES OU EN ROULEAUX)	14101		44101		24101		34101	
24	TOLES ELECTROZINGUEES ULTERIEUREMENT REVETUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	14104		-		-		34104	
25	TOLES A REVETEMENT ORGANIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	14102		44102		24102		34102	
26	AUTRES TOLES A REVETEMENT METALLIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	14103		44103		24103		34103	
27	TOTAL (23 + 24 + 25 + 26)	14100		44100		24100		34100	

(+) LES LIGNES 14 ET 21 NE COMPRENNENT PAS TOUS LES MOUVEMENTS D'EXPEDITIONS RESULTANT D'OPERATIONS A FACON

QUESTIONNAIRE 371 1987		DIX E.M.		ESPAGNE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
	PRODUITS	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
	CATEGORIE II								
28	TOLES LAMINEES A CHAUD EX QUARTO (TOLES LAMINEES A CHAUD SUR D'AUTRES TRAINS QUE LES TRAINS A LARGES BANDES)	15101		45101		25101		35101	
29	LARGES PLATS	15103		45103		25103		35103	
30	TOTAL (28 + 29) *	15104		45104		25104		35104	
31	* DONT DESTINEES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	15201		-		-		35201	
32	TOTAL CATEGORIE II (30 - 31)	15100		45100		25100		35100	
	CATEGORIE III								
33	POUTRELLES A LARGES AILES	16101		46101		26101		36101	
34	AUTRES POUTRELLES ET PROFILES EN I, U, H DE 80 MM OU PLUS ET ZORES	16102		46102		26102		36102	
35	TOTAL (33 + 34) *	16103		46103		26103		36103	
36	* DONT PROFILES POUR CADRES DE MINES (ZORES)	16104		46104		26104		36104	
37	TOTAL CATEGORIE III (35 - 36)	16100		46100		26100		36100	

QUESTIONNAIRE 371 1987		DIX E.M.		ESPAGE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
	PRODUITS	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
38	CATEGORIE IV FIL MACHINE EN COURONNES (Y COMPRIS RONDS A BETON ET ACIERS MARCHANDS EN COURONNES) *	17100		47100		27100		37100	
	* DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE								
38bis	1) DE RONDS A BETON	17102		-		-		37102	
38ter	2) DE TREILLIS SOUDES	17103		-		-		37103	
39	CATEGORIE V RONDS A BETON (EXCLUS RONDS A BETON EN COURONNES)	18100		48100		28100		38100	
40	CATEGORIE VI AUTRES ACIERS MARCHANDS (EXCLUS ACIERS MARCHANDS EN COURONNES)	19100		49100		29100		39100	

POUR REMPLIR CE QUESTIONNAIRE, IL FAUT SE REFERER PRINCIPALEMENT AUX QUESTIONNAIRES 2.71 - 2.74 - 2.74 ANNEXE EUROSTAT AUSSI BIEN POUR LES NOTES EXPLICATIVES QUE POUR LES DEFINITIONS ET LA NOMENCLATURE DES PRODUITS.

N.B. DANS LES QUESTIONNAIRES 313, 314, 371 ET 375 LES LIGNES COMPORTANT L'INDICATION "COMMUNAUTE" SONT A REMPLIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AU SYSTEME DE QUOTAS EN CE QUI CONCERNE LEURS RAPPORTS AVEC LA COMMUNAUTE, A L'EXCEPTION DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL.

QUESTIONNAIRE 375 1987	LIVRAISONS DE CERTAINS PRODUITS LAMINES EN ACIERS SPECIAUX ALLIES (NON COMPRIS LES "SONDERBAUSTÄHLE"). - TOUS LES CHOIX -	ANNEXE II 1.

A REMPLIR ET ENVOYER DANS LE DELAI PREVU POUR LES QUESTIONNAIRES 313 ET 314 ET SUIVANT LES MÊMES MODALITES

ENTREPRISES	CODE	LIVRAISONS CONCERNANT LE MOIS DE :

	PRODUITS	DIX E.M.		ESPAGNE PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
		CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
	CATEGORIE I A								
1	LARGES BANDES A CHAUD POUR UTILISATION DIRECTE ET L'EXPORTATION	11101		41101		21101		31101	
2	LARGES BANDES A CHAUD POUR RELAMINAGE OU AUTRES TRANSFORMATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	11302		-		-		31302	
3	FEUILLARDS ET BANDES A TUBES LAMINES A CHAUD INFERIEURS A 600 MM	11102		41102		21102		31102	
4	TOLES MOYENNES ET FORTES (DE 3 MM ET PLUS) OBTENUES PAR DECOUPAGE DE LARGES BANDES A CHAUD	11103		41103		21103		31103	
5	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4) *	11100		41100		21100		31100	
	* DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE								
6	DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	11200		-		-		31200	
7	DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR + TFS)	11403		-		-		31403	
8	DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1% ET PLUS	11404		-		-		31404	
8bis	DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID **	11406		-		-		31406	

** IL S'AGIT DE PRODUITS A CHAUD DE LA CATEGORIE IA TRANSFORMES EN PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID, DANS L'ENTREPRISE CLIENTE

QUESTIONNAIRE 375 1987		DIX E.M.		ESPAGNE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
	PRODUITS	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
9	TOTAL (6 + 7 + 8 + 8bis)	11400		-		-		31400	
10	TOTAL CATEGORIE IA (5 - 9)	11300		41300		21300		31300	
11	DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE INFERIEUR OU EGAL A 406,4 MM UTILISE EN L'ETAT DE LAMINAGE A CHAUD	11301		-		-		31301	
	CATEGORIE I B								
12	TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX ET TOLES LAMINEES A CHAUD EN FEUILLES INFERIEURES A 3 MM	12101		42101		22101		32101	
13	TOLES LAMINEES A FROID EN FEUILLES OU EN ROULEAUX EGALES OU SUPERIEURES A 3 MM	12103		42103		22103		32103	
14 (+)	TOLES LAMINEES A FROID OU A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX POUR L'ELABORATION DES PRODUITS DERIVES, DES CATEGORIES IC ET/OU ID DANS LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	12102		-		-		32102	
15	TOTAL (12 + 13 + 14)*	12100		42100		22100		32100	
	* DONT DESTINEES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE :								
16	- DE FER BLANC (Y COMPRIS FER NOIR + TFS)	12403		-		-		32403	
17	- DE TOLES MAGNETIQUES D'UNE TENEUR EN SILICIUM DE 1% ET PLUS	12404		-		-		32404	
17bis	- DE PRODUITS DERIVES, DE LA CATEGORIE IC ET/OU ID	12406		-		-		32406	
18	TOTAL (16 + 17 + 17 bis)	12400		-		-		32400	
19	TOTAL (15 - 18)	12500		42500		22500		32500	

(+) LES LIGNES 14 ET 21 NE COMPRENNENT PAS TOUS LES MOUVEMENTS D'EXPEDITIONS RESULTANT D'OPERATIONS A FACON

QUESTIONNAIRE 375 1987	PRODUITS	DIX E.M.		ESPAGNE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
		CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
	CATEGORIE IC								
20	TOLES GALVANISEES A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	13101		43101		23101		33101	
21(*)	TOLES GALVANISEES A CHAUD EN FEUILLES OU EN ROULEAUX ULTERIEUREMENT REVETUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	13102		-		-		33102	
22	TOTAL (20)	13100		43100		23100		33100	
	CATEGORIE ID								
23	TOLES ELECTROZINGUEES (EN FEUILLES OU EN ROULEAUX)	14101		44101		24101		34101	
24	TOLES ELECTROZINGUEES ULTERIEUREMENT REVETUES DANS D'AUTRES ENTREPRISES DE LA COMMUNAUTE	14104		-		-		34104	
25	TOLES A REVETEMENT ORGANIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	14102		44102		24102		34102	
26	AUTRES TOLES A REVETEMENT METALLIQUE EN FEUILLES OU EN ROULEAUX	14103		44103		24103		34103	
27	TOTAL (23 + 24 + 25 + 26)	14100		44100		24100		34100	

(*) LES LIGNES 14 ET 21 NE COMPRENNENT PAS TOUS LES MOUVEMENTS D'EXPEDITIONS RESULTANT D'OPERATIONS A FACON

QUESTIONNAIRE 375 1987		DIX E.M.		ESPAGNE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
	PRODUITS	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
	CATEGORIE II								
28	TOLES LAMINEES A CHAUD EX QUARTO (TOLES LAMINEES A CHAUD SUR D'AUTRES TRAINS QUE LES TRAINS A LARGES BANDES)	15101		45101		25101		35101	
29	LARGES PLATS	15103		45103		25103		35103	
30	TOTAL (28 + 29) *	15104		45104		25104		35104	
31	* DONT DESTINEES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE DE TUBES SOUDES D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A 406,4 MM	15201		-		-		35201	
32	TOTAL CATEGORIE II (30 - 31)	15100		45100		25100		35100	
	CATEGORIE III								
33	POUTRELLES A LARGES AILES	16101		46101		26101		36101	
34	AUTRES POUTRELLES ET PROFILES EN I, U, H DE 80 MM OU PLUS ET ZORES	16102		46102		26102		36102	
35	TOTAL (33 + 34) *	16103		46103		26103		36103	
36	* DONT PROFILES POUR CADRES DE MINES (ZORES)	16104		46104		26104		36104	
37	TOTAL CATEGORIE III (35 - 36)	16100		46100		26100		36100	

QUESTIONNAIRE 375 1987		DIX E.M.		ESPAGNE ET PORTUGAL		VERS LES PAYS TIERS		TOTAL	
	PRODUITS	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES	CODE	TONNES
	CATEGORIE IV **								
38	FIL MACHINE EN COURONNES (Y COMPRIS RONDS A BETON ET ACIERS MARCHANDS EN COURONNES) *	17100		47100		27100		37100	
	* DONT DESTINES POUR LA PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE								
38bis	1. DE RONDS A BETON	17102		-		-		37102	
38ter	2. DE TREILLIS SOUDES	17103		-		-		37103	
	CATEGORIE V								
39	RONDS A BETON (EXCLUS RONDS A BETON EN COURONNES)	18100		48100		28100		38100	
	CATEGORIE VI **								
40	AUTRES ACIERS MARCHANDS (EXCLUS ACIERS MARCHANDS EN COURONNES)	19100		49100		29100		39100	

** DONT EN ACIERS ALLIES DONT LA TENEUR EN ALLIAGE EST D'AU MOINS 5 %, A L'EXCLUSION DES ACIERS CONTENANT MOINS DE 1 % DE CARBONNE ET PLUS DE 12 % DE CHROME ET DONT LE PRIX REELLEMENT FACTURE EST SUPERIEUR D'AU MOINS 30 % AU PRIX DE BAREME DU PRODUIT EN ACIER ORDINAIRE CORRESPONDANT

41	FIL MACHINE EN COURONNE (Y COMPRIS ACIERS MARCHANDS EN COURONNE)	17101		47101		27101		37101	
43	ACIERS MARCHANDS	19101		49101		29101		39101	

POUR REMPLIR CE QUESTIONNAIRE, IL FAUT SE REFERER PRINCIPALEMENT AU QUESTIONNAIRE 2.71 - 2.74 - 2.74 ANNEXE EUROSTAT AUSSI BIEN POUR LES NOTES EXPLICATIVES QUE POUR LES DEFINITIONS ET LA NOMENCLATURE DES PRODUITS